

Conditions générales de vente

Formations – CIDFF du Territoire de Belfort

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, il suffit de transmettre par courrier ou courriel le bon de commande, rempli et signé par un décisionnaire (chef de service, Directeur, responsable de formation ...) et tamponné par votre structure/entreprise. Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

CONVOCATION / CONVENTION

Après réception de votre commande, nous vous adresserons :

- une convention bilatérale en 2 exemplaires, dont une est à nous retourner signée avant le début de la formation. Cette convention rappelle l'objet de la formation, l'identité du (des) participant-e-s, le contenu de la formation, la date de réalisation, le lieu de formation, les horaires, le coût, l'engagement de participation et l'engagement de notre structure à produire une attestation de participation, à l'appui de la copie d'émargement du (des) participant-e-s,
- une convocation au nom du (des) participant-e-s, un plan d'accès à notre Centre de formation.

CONTENU DES PRESTATIONS

L'animation de la formation est confiée à une juriste formatrice salariée de notre structure. Les stagiaires pourront utiliser nos équipements pédagogiques et se verront remettre un support de cours.

TARIFICATION

Le prix des formations correspond à ceux figurant dans nos supports commerciaux en vigueur, défini selon le nombre de participant-e-s d'une même structure/entreprise. Les frais de transport et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent TTC.

FACTURATION

La facturation de l'intégralité de la formation sera effectuée à l'issue de celle-ci. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Opérateur de compétences (OPCO), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera directement transmise à

l'OPCO concerné, suivant les conditions et à la hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCO, sera facturé au client.

MODE DE REGLEMENT

Par chèque ou virement bancaire à 30 jours fin de mois.

Conformément à la loi de modernisation de l'économie n°2008-776, en cas de non-respect de paiement, nous appliquerons un taux de pénalité selon le taux en vigueur.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente.

REPORT DE STAGE

Le CIDFF du Territoire de Belfort se réserve la possibilité de reporter un stage de formation si le nombre de participant-e-s est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Notre structure en informera le client dans les meilleurs délais et proposera alors de nouvelles dates.

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début de la formation de sera émise,
- entre le 15^{ème} et le 8^{ème} jour calendaires avant le début de la formation, le CIDFF facturera directement au client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la formation,
- moins de 8 jours calendaires avant le début de la formation, le CIDFF facturera directement au client 100% du montant annulé.

Si les participant-e-s ne se présentent à la session de formation ou abandonne au cours, la facture sera établie te devra être payée comme si les participant-e-s avaient assisté à la totalité de la session.

DROIT D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CIDFF du Territoire de Belfort sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommage et intérêt.

FORMATION CONTINUE

Tous nos stages de formation sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

ENGAGEMENT DU CIDFF DU TERRITOIRE DE BELFORT

Notre structure se sonne une obligation de moyens pour les formations proposées, dans le respect des objectifs pédagogiques du contenu de formation et des modalités pédagogiques telles que définies dans le programme de formation annuel. Nos formations se déroulent sur des journées de 7 heures comprises en générale entre 9 heures et 18 heures.